



Réserve de l'architecte des bats de france

Par **Guna**, le **26/11/2009** à **23:40**

Bonjour

exemple suivant:

- Abri amovible en structure blanche en covisibilité avec un monument classé .
- Bâti existant en blanc
- Déclaration de travaux bénéficiant d'un avis favorable sous la réserve de l'architecte du bâtiment de France d'utiliser des teintes sombres ou moyennes et d'éviter le blanc.
- Débat avec l'ABF qui ne souhaite pas changer d'avis et maintien sa position.

Question 1:

Il faut bien attendre deux mois avant de lancer les travaux à la date de l'autorisation de la déclaration de travaux?

Question 2:

Si les travaux sont réalisés après ce délais de deux mois, sans suivre les réserves de l'ABF en maintenant la teinte blanche quels sont les risques?

Merci pour les réponses.